

REVENDEICATIONS POUR L'EDUCATION SCOLAIRE EN GUYANE

DU MOUVEMENT ENSEIGNANTS CITOYENS DE L'OUEST GUYANAIS

Infrastructures :

- Aide de l'État dans les constructions d'écoles élémentaires et maternelles
- Ouverture d'un collège VI et d'un lycée IV à Saint du Maroni, d'un lycée à Maripasoula, finition du collège V avec construction d'un Gymnase sur St-Laurent-du-Maroni, construction d'un Gymnase au collège d'Apatou.
- Programme de rénovation et entretien des infrastructures par des collectivités territoriales.
- Construction du Pôle Universitaire de l'Ouest Guyanais.
- Mise en place d'une inspection académique sur St Laurent du Maroni et d'une antenne mobile du Rectorat pour les communes du Fleuve, basée sur Maripasoula.
- Désenclavement numérique pour tous les établissements de l'Ouest et notamment du Fleuve.
- Création de restaurants scolaires pour les établissements du primaire et secondaire de l'Ouest ainsi que leur approvisionnement en produit locaux.
- Favoriser l'utilisation des matériaux locaux adaptés au climat local.
- Construction de logements de fonctions pour tous les personnels affectés sur les sites isolés.

Gestion du personnel :

- Titularisation des agents territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE)
- Revaloriser la DRFIP (Gestion des salaires) en Guyane et versement immédiat des retards de salaire.
- Formation initial et accompagnement de tous les personnels nommés en Guyane en Langues et Cultures Régionales.
- Mise en place d'un plan académique sur 5 ans avec une gouvernance stable et au fait des réalités guyanaises.
- Recrutement d'un ILM par niveau en maternelle, d'un ILM pour 3 classes en élémentaire, d'un ILM par niveau au collège.
- Plan de recrutement d'enseignants titulaires afin d'avoir un maximum de 20 élèves par classe dans les établissements.
- Recrutement du personnel médico-psycho-social :
 - 1 psychologue scolaire par école
 - 1 infirmière pour 400 élèves
 - 1 assistante sociale pour 800 élèves
 - 1 agent de prévention et de sécurité par établissements
 - 2 assistants pédagogiques par établissement
 - 1 assistant d'éducation pour 50 élèves

Enseignement :

- Scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans sur le territoire
- Nécessité d'un accueil bienveillant des élèves avec des structures adaptés :
 - Ouverture de plus de classes de SEGPA, ULIS, UPE2A, RASED et de SAMS.
 - Développer des structures pour les prises en charge des élèves en situation de handicap à la fin de leur scolarité.
 - Ouverture de plus de tremplin, de CAP, etc.
- Adaptation des formations au lycée pour une ouverture économique de la Guyane et aux perspectives d'emploi des élèves.

- Nécessité d'un personnel médical spécialisé en nombre suffisant avec un budget adapté. Les Centres Médicaux Psycho Pédagogiques existent mais ne fonctionnent pas car ils n'ont pas de budget et de personnels.
- Nécessité de structures telles que des :
 - IME – Institut Médico-Educatif
 - IMpro – Institut Médico-professionnel
 - ITEP – Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
 - IEM – Institut Éducation Motrice
 - ESAT – Établissement et Service d'Aide par le Travail
- Renforcement de la PJJ, de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Maison des Ados et des structures d'accueil comme la Maison d'Enfants à Caractère Social.
- Adaptation des programmes dans toutes les disciplines et dans toutes les filières, du primaire au lycée, à partir d'une réflexion sur l'ouverture de l'enseignement sur l'ouverture de l'enseignement sur les réalités culturelles, historiques et scientifiques guyanaises.
- Prise en compte des langues maternelles, comme le préconisent tous les chercheurs, dans l'objectif de former une nouvelle génération authentique bilingue voir trilingue et cela passe par la formation des enseignants à ces langues.
- Adapter l'organisation du REP+ aux spécificités du contexte social et géographique de la Guyane :
 - Le temps de concertation des enseignants du 1er degré dans les emplois du temps
 - Affirmation du rôle des Titulaires Départementaux au sein de cette organisation.